

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2015

**Président : François de MAZIÈRES**

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BEROCHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 – pouvoir à Mme Annick PERILLON), M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. François SIMEONI (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 – pouvoir à M. Benoît DE SAINT-SERNIN), M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibération n°2015-12-10), M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON.

**Absents excusés :**

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,  
Mme Laurence de PINS a donné pouvoir à Mme Karin LE MENE,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme BRAU,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
M. Michel BANCAL a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Erik LINQUIER,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Corinne BEBIN,  
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,  
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.  
M. Laurent DELAPORTE,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 novembre 2015

Date d'affichage du compte-rendu : 2 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

**Titre : Exercice budgétaire 2016.  
Ouverture anticipée des crédits d'investissement.**

□ **M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu les articles L. 5216-5 et L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
 Vu la délibération n°2015-03-01 du Conseil communautaire du 31 mars 2015 relative au budget primitif 2015 ;  
 Vu la délibération n° 2015-03-05 du Conseil communautaire du 31 mars 2015 relative à l'approbation de 2 autorisations de programme et de crédits de paiement (AP-CP) pour les subventions versées aux bailleurs sociaux au titre de l'aide à la surcharge foncière (année 2015 et reliquat 2010-2014) ;  
 Vu la délibération n° 2015-10-13 du Conseil communautaire du 13 octobre 2015 relative à la révision de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP-CP) relative au reliquat des subventions de surcharge foncière attribuées de 2010 à 2014 ;  
 Vu l'avis favorable de la commission de l'administration générale, des finances et du personnel du 4 novembre 2015.

Comme pour l'exercice précédent, le budget primitif de l'exercice 2016 sera voté début mars. Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit ce cas de figure et régit précisément la possibilité de commencer à exécuter un budget avant son vote effectif.

En investissement, il est ainsi possible :

- d'engager et mandater dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les restes à réaliser de l'année 2015 ;
- d'engager et mandater de nouveaux crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- de mandater les engagements pris dans le cadre d'une autorisation de programme dans la limite des crédits de paiement prévus pour 2016 par la délibération d'ouverture de cette autorisation de programme.

Pour mémoire, les crédits de paiement 2016 des autorisations de programme liées aux subventions de surcharge foncière définies par les délibérations votées le 31 mars et le 13 octobre 2015 sont :

AP N°	CP 2016
2015-001	250 000 €
2015-002	2 203 645 €
<b>TOTAL CP</b>	<b>2 453 645 €</b>

Ces dispositions permettent d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le budget primitif 2016 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Pour mémoire, il n'est pas nécessaire d'ouvrir de manière anticipée l'ensemble des crédits d'investissement étant donné que certaines opérations ne donneront pas lieu à de nouvelles inscriptions au budget primitif 2016 ou bénéficieront de restes à réaliser suffisants.

Le tableau ci-dessous présente de manière détaillée les crédits d'investissement concernés par une ouverture anticipée.

Les crédits au chapitre 16 : « emprunts et dettes » sont des remboursements de cautions liées aux locations (bureaux de la pépinière d'entreprises, instruments de musique).

Chapitre/ Op° chapitre	Libellé du chapitre	BP 2015	Calcul des 25 % (maximum légal)	Ouverture anticipée du BP 2016
20	Immobilisations incorporelles	197 300 €	49 325 €	49 000 €
204	Subvention d'équipement versées	3 399 900 €	849 975 €	
21	Immobilisations corporelles	1 625 300 €	406 325 €	406 000 €
23	Immobilisations en cours	39 000 €	9 750 €	9 000 €
0110	Vidéoprotection	500 000 €	125 000 €	
0312	Pistes cyclables	5 000 €	1 250 €	
458105	Parking de St Cyr l'Ecole	100 000 €	25 000 €	

458107	Aire d'accueil des gens du voyage		0 €	
458108	Pôle Théâtre CRR Versailles	20 000 €	5 000 €	
458109	Pôle Danse CRR Versailles	650 000 €	162 500 €	162 000 €
458110	1ère tranche du plan vélo	0 €	0 €	
458115	Salle de percussions centre Dieuleveut CRC Viroflay	50 000 €	12 500 €	
16	Emprunts et dettes	31 300 €	7 825 €	7 000 €
27	Dépôts et cautionnements	2 200 €	550 €	
		<b>6 620 000 €</b>	<b>1 655 000 €</b>	<b>633 000 €</b>

Ainsi, le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur cette ouverture anticipée de crédits d'investissement portant sur l'exercice budgétaire 2016.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

*1) d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans les limites présentées ci-dessous :*

Chapitre/ Op° chapitre	Libellé du chapitre	Ouverture anticipée du BP 2016
20	Immobilisations incorporelles	49 000 €
21	Immobilisations corporelles	406 000 €
23	Immobilisations en cours	9 000 €
458109	Pôle Danse CRR Versailles	162 000 €
16	Emprunts et dettes (cautions)	7 000 €
		<b>633 000 €</b>

*Les crédits seront intégrés dans le budget primitif de l'exercice 2016 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 50*

*Nombre de pouvoirs : 13*

*Nombre de suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages  
exprimés  
(1 voix contre de M. Siméoni)*

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**

Directeur général des services





# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2015\_12\_17

**Résumé de l'acte** : Exercice budgétaire 2016. Ouverture anticipée des crédits d'investissement.

**Date de décision** : 01/12/2015

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 7.1. Decisions budgetaires

**Rédacteur** : Emilie Briand

**AR reçu le** : 10/12/2015 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20151201-2015\_12\_17-DE

### Pièces jointes :

2015-12-17 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement.pdf

### Historique :

10/12/2015 14:13:12	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
10/12/2015 14:16:25	En cours de transmission	
10/12/2015 14:19:12	Transmis en Préfecture	
10/12/2015 14:25:17	Accusé de réception reçu	

